

Bagarre de chiens avec arme blanche de l'agressé

Par **baxter_old**, le **12/08/2007** à **08:29**

Bonjour,

Pendant mes congés mon chien (dogue argentin de 3 ans et demi, 70 Kg) c'est détaché il est sorti devant ma maison et a agressé un autre chien tenu en laisse par son propriétaire. Pris de panique et n'arrivant pas à séparer les chiens (Coups de pieds) le propriétaire a sorti un couteau et a poignardé mon chien à 3 OU 4 reprises (Hanche poitrine et cou) Le dogue est remonté mourir devant ma porte où je l'ai trouvé du retour de mes congés.

Est-ce légitime de la part du propriétaire du chien agressé, Quelles sont les droits de chacun, et les effractions commises.

Je fais au plus court mais si ça intéresse quelqu'un je pourrais vous donner plus de détails.
Cordialement

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **15:32**

Bonjour,

Je pars du principe que votre chien est LOF. De ce fait il n'entre pas dans les catégories de chiens dangereux de 1er ou 2ème catégorie.

Vous êtes responsable de votre chien qui à ce moment là se trouvait en divagation sauf en cas de transfert de responsabilité (si vous aviez confié le chien durant votre absence à un voisin).

Il a attaqué un autre chien et le maître de celui-ci a réagi devant la violence de votre animal. Je pense qu'il s'agit de légitime défense surtout si votre animal a mordu et continuait à se montrer agressif.

Bien entendu on pourra remettre en cause le fait que l'auteur était porteur d'un couteau arme dont le port est interdit.

Les infractions relevables :

Divagation du chien (vous êtes responsables ou la personne en ayant la garde)

Port d'arme prohibé (le port d'arme blanche est interdit)

Atteinte volontaire à la vie d'un animal (mais les faits ayant été commis pour défendre son propre animal je doute que cela soit poursuivi, à moins qu'il n'y ait une autre solution pour

faire cesser l'agression.).

Cordialement.